



Communiqué d'une opération de concentration

Date de publication	06/01/2020
Date de notification	31/10/2019
Entreprises concernées	SA Crédical et SASAU Socalfi
Type d'opération	Prise de contrôle exclusif
Localisation	Nouvelle-Calédonie
Activité(s)	Sociétés de financement
Date limite de dépôt des observations des tiers	27/01/2020 à 16h à l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie 7, rue du Général Gallieni – Nouméa courriel : instruction@autorite-concurrence.nc

Résumé de l'opération :

L'opération notifiée consiste en l'acquisition par Crédical, société appartenant au groupe Société Générale, du contrôle exclusif de Socalfi.

La SA Société Générale est un groupe français de services financiers à destination des particuliers et des entreprises présent dans plus de 60 pays à travers le monde.

La SASAU Socalfi est une société de financement proposant des solutions de financement aux particuliers et aux entreprises en Nouvelle-Calédonie.

Passage en examen approfondi :

L'examen de l'opération prévu au I de l'article Lp. 431-5 du code de commerce auquel l'Autorité a procédé laisse subsister des doutes sérieux d'atteinte à la concurrence sur certains marchés du secteur bancaire concernés par l'opération en cause par le biais d'effets horizontaux et congloméraux.

En conséquence, l'Autorité a décidé, dans sa décision n° 2019-DEX-01 du 30 décembre 2019 relative à la prise de contrôle exclusif de la société Socalfi SAS par la société Crédical SA, d'engager un examen approfondi de l'opération notifiée dans les conditions prévues aux articles Lp. 431-6 et Lp. 431-7 du code de commerce.